

plus grandes de février à la fin de septembre ; il n'y a point eu de bonnes pluies ; les fontaines étaient tarées partout ; on allait chercher de l'eau aux Greffières. Il faut observer que l'église est en ruine, que le toit est étampé dans plusieurs endroits et que le S^r curé a fait diligence pour que ces réparations se fassent sans force ni autorité de justice à cause de la grande misère des habitants, les impôts étant très considérables, cette réparation coûtera plus de deux mille livres.

L'instance au sujet de la pension de 10 livres que les héritiers Grand doivent à la luminaire dure depuis 6 ans et n'est point encore finie. La guerre avec l'Angleterre est finie cette année 1762 ; la paix doit se publier à la Saint-Jean (1763).

1763

L'an 1763, le plafond ainsi que le toit de l'église ont été faits ; le plafond à neuf et le toit fortement réparé ; les deux grands vitreaux ont été faits aussi à neuf. Ces réparations ont coûté plus de 1,200 livres, mais le S^r curé avait commencé à réparer cette église ruinée et a voulu faire parachever, malgré les misères du temps et les grands impôts.

1764

L'an 1764 on peut remarquer qu'il n'y a point eu de gelée pendant le mois de décembre 1763 et janvier 1764 ; il n'est pas un malade dans la paroisse.

Sentence est intervenue au présidial de Lyon, en faveur de la luminaire de S^t Cire contre les héritiers Grand qui en ont rappelé au Parlement. Le S^r curé de S^t Cire s'est chargé de conduire le procès, dont on espère les conclu-